

Des décennies d'histoire des marchés prouvent qu'il est essentiel de ne pas laisser la volatilité à court terme modifier vos objectifs de placement à long terme. Que cela nous plaise ou non, les marchés baissiers (c'est-à-dire les périodes où les cours des actions chutent) sont inévitables pour les investisseurs boursiers. D'après JPMorgan Research, en comptant la période récente, les États-Unis ont connu 31 marchés baissiers depuis 1900 – soit environ un à tous les trois ans. On a noté par le passé qu'en gros, le marché boursier évolue suivant un cycle de quatre ans. Sur ce total, environ deux années et demie sont marquées par une hausse des cours et une année et demie, par une baisse. Les années 80 et 90 ont été des exceptions flagrantes à cette tendance.

Certes, même si nous entendons répéter que les marchés boursiers peuvent être volatils et qu'il faut s'y attendre, toute agitation sur les marchés nous met sur le qui-vive, et nous nous interrogeons sur les gestes à poser. Cette situation peut être particulièrement difficile pour ceux qui approchent de la retraite ou qui y sont déjà. En période de volatilité des marchés, les Canadiens veulent savoir non seulement de combien d'argent ils auront besoin pour leur retraite, mais aussi s'ils en auront assez. Il est difficile de répondre à ces questions. Heureusement, certaines stratégies de retraite et de placement solides, si elles sont dûment mises en œuvre, peuvent vous aider grandement à régler vos préoccupations en matière de retraite et à mettre un plan d'action en place.

À l'approche de la retraite – maintenir le cap et continuer d'épargner

Si vous devez prendre votre retraite dans de cinq à dix ans, le temps joue en votre faveur et vous pouvez vous permettre d'attendre la reprise boursière et d'en tirer profit. Votre meilleure stratégie consiste à continuer d'épargner autant que vous le pouvez pour grossir votre portefeuille. Investir davantage en période de marché baissier peut vous aider à

accroître votre patrimoine en effectuant des achats périodiques par montants fixes. Ainsi, comme les cours sont plus faibles, vous pouvez acheter plus d'actions ou de parts maintenant qu'avant lorsque les cours étaient plus élevés.

Stratégies de placement

Sur une période prolongée, seuls ceux qui sont toujours demeurés sur les marchés profiteront de la reprise globale des marchés. Les rendements élevés obtenus par l'investisseur à long terme résultent souvent du renoncement à ces rendements par certains autres investisseurs qui liquident leurs placements lorsque les marchés sont à la baisse.

Un processus rigoureux de rajustement périodique de l'actif du portefeuille permet aux investisseurs de tirer profit des écarts entre les rendements des diverses catégories de titres. Par conséquent, dans la situation présente, un rééquilibrage permet à un investisseur de réduire la part des titres plus performants dans son portefeuille, les obligations en l'occurrence, et d'accroître celle des titres moins performants, c'est-à-dire les actions. Le rééquilibrage permet alors aux investisseurs d'acheter bon marché et de vendre à prix élevé. Les investisseurs ratent généralement les occasions offertes par la reprise globale des marchés précisément pour ces mêmes raisons – ils paniquent et vendent en période de baisse et cherchent à acheter dans la période de hausse subséquente.

Stratégies de planification de retraite

À seulement quelques années de la retraite, nous vous recommandons de continuer à cotiser le plus possible à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) chaque année. Ce qui est particulièrement indiqué pour les contribuables se situant dans une tranche d'imposition élevée. Les gains de REER croissent à l'abri de l'impôt et les cotisations procurent d'importantes économies d'impôt liées à la déduction fiscale, qui peuvent être utilisées pour effectuer d'autres placements.

Une autre façon de rehausser le potentiel de croissance de votre épargne est de réduire au minimum votre impôt, dans la mesure du possible. À compter de janvier 2009, vous pouvez cotiser jusqu'à 5 000 \$ dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) dont tout le revenu de placement s'accumule à l'abri de l'impôt. Votre cotisation à un CELI est distincte de votre cotisation à un REER et offre une option de plus d'épargner en vue de la retraite. Même lorsque vous désirez retirer des fonds de votre CELI, ce retrait n'est pas imposable et ne réduit donc pas vos prestations gouvernementales. Investir dans un compte d'épargne libre d'impôt peut vous aider grandement à constituer un portefeuille de retraite. Voici comment cela fonctionne :

Exemple : comparaison du taux de rendement d'un CELI à celui d'un compte ordinaire

	Compte de placements	CELI
Solde du compte	5 000 \$	5 000 \$
Revenu de 8 %	400 \$	400 \$
Impôt de 30 %	(120 \$)	0 \$
Gain net	280 \$	400 \$=43 % de plus

Comment savoir si vous aurez assez d'argent pour tous vos projets de retraite? Créez un plan de retraite ou mettez à jour votre plan de retraite existant. Un plan de retraite vous montrera clairement si vous êtes encore sur le bon chemin et vous aidera à vous concentrer sur ce que vous devez faire entre aujourd'hui et votre départ à la retraite pour rectifier le tir. Cela vous aidera à répondre à des questions comme « faudra-t-il que je travaille plus longtemps, que j'épargne plus ou que je dépense moins? ».

Comment savoir quand vous pourrez prendre votre retraite? Par le passé, ce n'était habituellement là qu'une question d'ordre financier; cependant, les baby-boomers sont aujourd'hui la première génération à envisager de retarder leur départ à la retraite afin de rester en bonne forme mentale et physique. Ils n'envisagent pas une date précise de départ à la retraite, préférant plutôt une retraite graduelle. **L'Illustrateur transition-retraite*** de

BMO Groupe financier peut vous montrer comment quelques années de travail de plus peut améliorer votre épargne accumulée, retarder le besoin de toucher ces fonds et permettre à votre épargne-retraite de croître jusqu'au moment où vous êtes prêt à prendre votre retraite.

Si vous prenez votre retraite cette année, soyez prudent

À votre départ à la retraite, votre portefeuille doit contenir diverses catégories de titres dans des proportions conformes au rendement que vous attendez, à votre horizon temporel, à votre tolérance au risque, à vos revenus globaux et à vos besoins de revenus. Le moment et l'ampleur des prélèvements de votre portefeuille détermineront sa durée de vie.

Stratégies de placement

Comme la retraite peut durer de 25 à 30 ans, les occasions de placement à long terme pour votre portefeuille sont loin d'être épuisées. Pour les investisseurs retraités ayant un horizon de placement à long terme pour au moins une partie de leur portefeuille, des placements en actions doivent être prévus pour profiter de la supériorité à long terme des rendements des actions par rapport à ceux des liquidités et des obligations.

Les périodes de grande volatilité boursière servent à nous rappeler l'importance de diversifier son portefeuille, car la diversification rend tolérables les reculs périodiques des marchés boursiers et réduit au minimum le risque que les investisseurs doivent diminuer ou éliminer leurs placements en actions en périodes de crise.

Stratégies de planification de retraite

Prélever des revenus de retraite d'un portefeuille d'actions lorsque le marché est à la baisse accroît le risque de manquer d'argent. La vente systématique d'actions ou de parts de fonds d'actions (le contraire des achats périodiques par montants fixes) lorsque le marché est à la baisse signifie qu'il faut liquider davantage de titres à un cours moindre pour obtenir

*Vous trouverez l'illustrateur transition-retraite à l'adresse bmo.com/retraiteavotreimage.

un niveau de revenu fixe. En procédant ainsi, vous réduisez le nombre de parts et d'actions en portefeuille et plus cela dure, plus elles diminueront rapidement. Les recommandations ci-dessous peuvent contribuer à amortir le choc.

Retardez les retraits du portefeuille aussi longtemps que possible pour permettre une reprise complète ou partielle des cours des actions et des autres titres du portefeuille. Envisagez de reporter les achats importants pendant la première année de retraite et, dans la mesure du possible, réduisez vos dépenses à court terme.

Les personnes qui partent à la retraite avec moins de dettes sont plus rassurées sur les revenus dont ils disposeront. Une façon de réduire grandement les frais d'intérêt consiste à consolider les dettes à taux d'intérêt élevé au moyen d'une marge de crédit hypothécaire. De plus faibles frais d'intérêt draineront moins les revenus de retraite essentiels, ce qui en laissera plus pour rembourser la marge de crédit.

Utilisez un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour accroître à court terme votre actif. Les gains et retraits d'un CELI sont toujours exonérés d'impôt. Investir dans un CELI peut aider les personnes de plus de 65 ans à éliminer ou à réduire les remboursements de prestations de Sécurité de la vieillesse et d'autres prestations gouvernementales.

Si vous êtes déjà à la retraite, réduisez au minimum vos retraits de régimes enregistrés

Si vous avez converti votre REER en un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) dans une année antérieure, vous devrez effectuer cette année un retrait minimal en fonction de votre âge et du solde de votre compte au début de l'année. Si vous effectuez des retraits trop importants, vous risquez de manquer d'argent au cours de votre retraite.

Stratégies de placement

Lorsque le marché est volatil, on oublie trop souvent qu'un portefeuille peut tout de même générer

suffisamment de revenus d'intérêts ou de dividendes ou d'autres revenus pour éviter d'avoir à vendre des placements afin d'obtenir le revenu de retraite nécessaire. Mettre de côté des placements dans un fonds d'urgence d'une durée d'un ou deux ans, investis dans des liquidités, vous protégera d'avoir à vendre des titres au moment où leur valeur est à son plus bas.

Stratégies de planification de retraite

Si vous n'avez pas besoin de tirer des revenus de retraite de votre FERR, envisagez un retrait en nature, plutôt que la vente de titres et un retrait en espèces. Bien que vous payiez de l'impôt sur la valeur marchande des titres retirés d'un FERR, vous n'avez pas à les vendre à perte de façon irrécupérable pour le FERR. Plus tard, lorsque les titres retirés reprennent de la valeur, la croissance sera traitée comme un gain en capital hors du FERR et sera imposable à la moitié du taux normalement appliqué à un retrait d'un FERR.

Voyons l'exemple suivant :

Retrait en nature d'un FERR : Montant de 10 000 \$ imposable comme revenu ordinaire à 45 %, ce qui équivaut à un montant net de 5 500 \$. Vous détenez actuellement des placements à un prix de base de 10 000 \$ hors de votre FERR. Si la valeur de ces placements a crû jusqu'à 15 000 \$ à leur vente, le taux d'imposition sur le gain en capital de 5 000 \$ n'est que la moitié du taux que vous auriez payé si vous aviez retiré 5 000 \$ du FERR. Avec la moitié du taux d'imposition de 45 % utilisé ci-haut, l'impôt sur la croissance du capital de 5 000 \$ n'est que de 1 125 \$. Qui plus est, si ces placements sont versés dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), il n'y a alors aucun impôt sur le gain en capital.

La baisse des cours sur les marchés donne aux Canadiens l'occasion de libérer des petits comptes de retraite immobilisés. Certaines dispositions de la réglementation permettent de transférer de petits comptes de retraite immobilisés dans un REER ou un FERR à l'abri de l'impôt. Comme les règles régissant ces transferts varient d'une province à l'autre, il est préférable de consulter un conseiller avant de le faire.

Le maintien de la souplesse financière durant les années de retraite est très important. En combinant des fonds de retraite en un seul compte, vous recevez un seul relevé, n'avez qu'un seul retrait à effectuer et pouvez mieux planifier vos revenus de retraite et vos décisions de gestion de placements.

Si vous avez moins de 71 ans, que vous détenez un FERR et que vous n'avez pas besoin des revenus de ce régime, envisagez de retransférer le FERR dans un REER exempt d'impôt. Vous aurez toujours à effectuer le retrait minimal pour l'année où le transfert est effectué, et payer de l'impôt sur le montant du retrait, mais vous pouvez ainsi éviter tout retrait ultérieur jusqu'à la fin de l'année où vous atteignez l'âge de 71 ans.

Maintenez le cap

En comprenant vos options de placement et de retraite, vous aurez un meilleur contrôle sur votre situation financière. Les stratégies de retraite clés présentées ici, dûment mises en œuvre, peuvent vous aider grandement à régler vos préoccupations en matière de retraite et à mettre en place un plan d'action.

Nous recommandons aux investisseurs inquiets devant la récente volatilité des marchés de consulter leur conseiller en placement pour s'assurer que la répartition stratégique de leur actif correspond bien à leurs attentes de rendement et à leur tolérance au risque. Le moment est idéal pour mettre à jour votre plan de retraite et maintenir le cap dans la poursuite de vos objectifs financiers.